

Finalité de la formation

Etre en mesure d'établir des rapports de vérifications.

Personnes Concernées

Toute personne amenée à être habilitée par son employeur pour effectuer les vérifications des appareils et accessoires de levage.

Les participants devront disposer de la part de leur employeur des autorisations de conduite.

Objectifs Pédagogiques

- Connaître les dispositifs réglementaires concernant les appareils et accessoires de levage.
- Acquérir une méthodologie simple et rigoureuse pour établir les rapports de vérification.
- Mettre à jour le carnet de maintenance de chaque appareil de levage concerné, ainsi que le registre de sécurité.

Durée

2 jours

Lieu

Sur site entreprise

Méthodes Pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de pratique (sur les appareils et accessoires de levage de l'entreprise).
- Support de cours remis à chaque participant.

Vérification périodique des appareils et accessoires de levage

CONTENU

Références Réglementaires :

Arrêté du 01 mars 2004, applicable au 1^{er} avril 2005
Art. R. 4323, R. 4535 et R. 4721 du code du travail

La réglementation

- Décrets, arrêtés et circulaire d'application
- Zoom sur les principes généraux des VGP

Les conditions d'exécution des vérifications des appareils et accessoires de levage

- Les mesures organisationnelles que doit prendre l'employeur afin que les vérifications se déroulent dans les conditions fixées par l'arrêté du 1^{er} mars 2004
- L'obligation du chef d'entreprise de porter sans délai les résultats des vérifications sur le registre de sécurité (L. 4711 du Code du Travail)

Appareils et accessoires de levage concernés par les vérifications

- Chariots automoteurs élévateurs à conducteur porté ou non, gerbeurs...
- Ponts roulant, portiques, treuils, palants, vérins...
- Bras ou portiques de levage sur benne amovibles
- Plates formes élévatrices de personne...
- Grue mobile, grue à tour, grue auxiliaire, grue portuaire...
- Hayons élévateurs, monte charges...
- Engins de chantier de terrassement
- Débardeuse...

Périodicités des vérifications

Pratique en fonction des équipements de levage de l'entreprise

- Les différents types de vérification : examens d'aptitude à l'emploi, examens d'adéquation, de montage et d'installation, examen de l'état de conservation, la mise ou la remise en service, les visites générales périodiques
- Les examens et essais liés à chaque type de vérification
- La vérification des accessoires
- Reconnaissance pratique des différents points ou organes à vérifier sur les appareils et sur les accessoires
- Réalisation d'une visite, charge d'épreuves et d'essais
- Contrôle visuel et fonctionnel
- Epreuve statique et dynamique des appareils de levage, de ses supports et de ses accessoires
- La rédaction de rapport de contrôle (provisoire à l'issue de la vérification et définitif dans les 4 semaines)
- L'enregistrement et la mise à jour des différents documents : carnet de maintenance de chaque appareil et accessoires liés, et registre de sécurité

Géraldine PACHENT

Responsable développement
05 61 14 84 31
g.pachent@sotel.fr

Estelle MAROCCO

Conseillère clientèle
05 67 69 02 32
e.marocco@sotel.fr

Laetitia MIRABEL

Assistante
05 67 69 02 41
l.mirabel@sotel.fr